



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
Et cohésion sociale

Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales
MR/HD

ARRETE N° 10 /DRASS/BEC
portant nomination du jury des épreuves d'admission à
l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes au Groupe Hospitalier Sud Réunion
Session 2006

---O---

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département et l'ensemble des actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- Vu le décret n° 88-903 du 30 août 1988 modifié créant un diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;
- Vu l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale ;
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;
- Vu la décision n° 2981/DRASS/IS du 11 octobre 2001 portant agrément d'une école préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- Sur les propositions du Directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes du Groupe Hospitalier Sud Réunion en date du 8 mars 2006 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le jury du concours d'admission à l'école d'infirmiers anesthésistes au Groupe Hospitalier Sud Réunion est ainsi composé :

- Madame la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales, présidente, ou son représentant ;
- Monsieur PELLETIER Gérard, directeur de l'école ;
- Monsieur le professeur DUPEYRON Jean-Pierre, conseiller scientifique de l'école – chef de service d'anesthésie réanimation au C.H.U. de Strasbourg ;
- Monsieur le docteur OCQUIDANT Philippe, médecin anesthésiste réanimateur chef de service de réanimation neurochirurgicale au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- Monsieur le docteur MOREAU Jacques, médecin anesthésiste réanimateur chef de service à la Clinique de Saint-Benoît ;
- Monsieur le docteur SALLERAS Jean-Pierre, médecin anesthésiste réanimateur au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon ;
- Madame ALLAIN Cécile, infirmière anesthésiste diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon ;
- Madame HOAREAU Michèle, infirmière anesthésiste diplômée d'Etat à la Clinique de Saint-Benoît ;
- Madame RIVIERE Isabelle Katy, infirmière anesthésiste diplômée d'Etat au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;

Suppléants Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs :

- Docteur FORRLER Marc au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- Docteur LEWEURS Eric à la Clinique de Saint-Benoît ;
- Docteur MEYER Philippe au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon ;

Suppléants Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat :

- Monsieur BELLIER Franck, cadre formateur infirmier anesthésiste ;
- Monsieur FLAMANT Jean à la Clinique de Saint-Benoît ;
- Madame LAW-WAN Dominique au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- Monsieur RENAULT Bruno au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales et le directeur du Groupe Hospitalier Sud Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 14 mars 2006

Pour le Préfet
P/La Directrice Régionale
des Affaires Sanitaires et Sociales,
Le Directeur Adjoint

Philippe ROGER